

Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais
Appel à projets Jeunesse Education Populaire – Année 2019
« Relais Service Civique »

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas de Calais souhaite renforcer le volet qualitatif du service civique au bénéfice de tous les jeunes.

Des relais service civique ont été instaurés sur les territoires avec pour objectif de devenir l'interlocuteur privilégié de la DDCS, et apporter une réponse et un accompagnement au plus près des citoyens.

I – Les initiatives concernées :

- Le projet sera porté par une structure relais service civique (seule ou en collectif) ou par une plateforme Europe et Engagement.
- Le projet vise à développer des actions de communication et d'information sur le dispositif, auprès des structures et des jeunes éligibles, en visant les jeunes les plus éloignés.
- L'accompagnement des structures du territoire souhaitant accueillir des volontaires (demande d'agrément, définition de la mission, publication de l'offre de mission).
- La mise en place d'actions innovantes sur le territoire sera favorisée (speed daiting, rencontres de volontaires...).
- Un cofinancement sera indispensable.

II - Projet à destination des structures relais service civique

Cet appel à projets est réservé uniquement aux structures relais service civique du Pas-de-Calais et aux plateformes Europe et Engagement.

Les actions existantes et déjà financées par la DDCS ne seront pas éligibles.

➤ Critères d'évaluation et de suivi :

CRITERES	DEFINITION
Diagnostic sur la thématique	L'action proposée répond à un besoin local ou à une demande des jeunes identifiés
Efficienc e du projet	Capacité du projet à produire des effets bénéfiques pour le public cible
Implication des bénéficiaires	Véracité de la participation des structures éligibles et des jeunes de 16 à 25 ans et jusque 30 ans pour les personnes en situation d'handicap
Démarche d'évaluation	Elaboration de critères et indicateurs qualitatifs et quantitatifs à renseigner dans le bilan
Dimension partenariale	Intérêt et complémentarité des partenaires du projet
Viabilité économique	Faisabilité et pérennité du projet

Le porteur s'engage à proposer à la DDCS les éléments de communication sur les événements financés.

Deux mois après la réalisation du projet, les porteurs remettront un rapport moral et financier du projet à la DDCS.

➤ Modalités de dépôt du dossier

Pour les associations vous devez compléter votre demande de subvention sur le portail de téléservice <http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

Pour la saisie de votre demande, vous devrez saisir le code pour la subvention JEP de la DDCS du Pas de Calais : **311**

Pour les collectivités, vous téléchargerez le document Cerfa n° 12156*05 sur le site du service public dont le lien est : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>. Ce document complété et accompagné des pièces à joindre sera d'une part, transmis par mail aux adresses référencées ci-dessous, et d'autre part retourner à :

*Direction Départementale de la Cohésion Sociale – Mission Enfance Jeunesse Famille –
Résidence Saint Pol – 14 Voie Bossuet – CS 20960 – 62033 ARRAS*

Date limite du dépôt de dossier :

19 août 2019 au plus tard



☞ Pour tout renseignement concernant l'enregistrement sur le portail de téléservice ou sur la rédaction du dossier de demande de subvention, Marilyn PINAT se tient à votre disposition, ligne directe : 03 21 23 87 80 – email : marilyn.pinat@pas-de-calais.gouv.fr

☞ Pour tout renseignement concernant le projet, votre interlocuteur sera Sabine SURELLE, ligne directe : 03.21.23.87.64 – email : ddcs-service-civique@pas-de-calais.gouv.fr